

PIERRE DONADIEU, MICHEL PÉRIGORD, *Clés pour le paysage*

Paris, Ophrys, Collection GéOphrys, 2005, 368 p.

Au moment où la France vient de ratifier la convention européenne du paysage, quelle bonne idée qu'un géographe et un paysagiste se soient associés pour proposer cinq clés pour le paysage :

- 1) le paysage est porteur d'une pluralité de sens, pas uniquement issus d'un regard expert ;
- 2) on peut le considérer comme une représentation mentale plus ou moins ancrée sur une réalité matérielle ;
- 3) la relation au paysage peut être interprétée comme un échange de signes, de type marchand ou non marchand ;
- 4) le paysage est vecteur d'identité pour les groupes sociaux qui le contemplant ;
- 5) la question du paysage est aussi traduite sur le plan étatique par des appareils publics dans lesquels s'inscrivent les projets de paysage.

Pour construire ces clés, le livre est organisé en trois parties. La première, d'inspiration géographique, s'intéresse au poids des images. Le paysage est considéré comme un assemblage de formes qui permet d'accéder aux processus qui les ont produites et aux significations qu'elles inspirent à ceux qui les contemplant. Reflet d'un pays, le paysage peut se résumer à des modèles de références sur lesquels les spectateurs affectent des valeurs que le paysagiste peut montrer, transcrire, améliorer. La deuxième partie traite du projet paysager, à la fois processus social et spatial et mise en relation d'une demande de signes avec une offre de significations attribuées par le paysagiste à des « *morceaux de perception* ». Dans une troisième partie, les modes d'actions et les méthodes des paysagistes sont précisés et replacés par rapport aux commanditaires et aux enjeux économiques et sociaux. Enfin, un tour d'horizon des formations paysagères a le mérite de donner à des étudiants intéressés par ce domaine un vaste panorama des métiers du paysage et des moyens de se former.

À la croisée de la géographie et de la démarche de projet, le projet était ambitieux : « *montrer comment l'idée de paysage pouvait contribuer à réinstaller l'homme au centre d'un monde habité et socialisé* ». C'est un véritable plaidoyer que nous proposons les deux auteurs, basé sur la conviction que « *le paysage, à l'image de ceux qui le contemplant ou y habitent, est un ensemble de signes* » auquel le paysagiste donne du sens. En agissant sur le paysage, celui-ci produit de l'espace qui n'est plus « *insignifiant* ». À partir de ce parti pris humaniste, les auteurs proposent une idée originale : l'action sur le paysage serait un marché de signes entre une demande émanant de citoyens et une offre publique mise en forme par le paysagiste, véritable régulateur économique et social. Ils considèrent ainsi que le paysagiste, soumis aux impératifs du marché, « *produit des connaissances hybrides souvent bricolées* ».

Leur ouvrage est à l'image de ce point de vue, enthousiaste, convaincu, balayant large, de la géographie à la sémiologie en passant par les politiques publiques, le droit ou l'histoire de l'art paysager.

Trois regrets à la fin de la lecture :

– Les sujets abordés sont multiples, mais du coup souvent juste effleurés, donc forcément de façon sommaire. L'histoire de l'art, le droit du paysage, par exemple, auraient mérité des développements plus aboutis car ils conditionnent les modalités de l'expression des demandes paysagères et les possibilités d'intervention pour y répondre.

– Le propos reste toujours centré sur la France, sans tenir compte de la perspective européenne et des nouvelles tendances décentralisatrices et libérales qui se dessinent depuis 2002. Qu'en sera-t-il de la politique paysagère avec la mise en compétition des régions et la fin du rôle régalién de l'État ? On aurait aimé avoir l'avis des auteurs sur ce sujet. Plus généralement, les références citées sont essentiellement françaises et donnent une large place à ce qui se fait en Ile-de-France. Une ouverture plus large sur les méthodes quantitatives issues de l'écologie du paysage, le « *landscape character assessment* », la notion de fonctions du paysage développée par les Hollandais, les méthodes participatives, la prise en compte du développement durable auraient pu être exposés.

– Enfin, on peut regretter l'impasse sur l'économie des services et de l'environnement, malgré l'idée originale de considérer le travail des paysagistes comme l'expression d'une mise en marché de signes paysagers. Les travaux récents dans ce domaine auraient donné un angle d'attaque original à la posture du paysagiste.

Reste une question plus profonde. Globalement, le texte laisse implicitement entendre que le paysage existe en soi, qu'il faut un expert, le paysagiste, pour le décrire, l'analyser, diagnostiquer son état et proposer des solutions pour l'améliorer. Pourquoi pas !, mais comme, dans le même temps, les auteurs plaident pour une approche sémiologique du paysage où le sens se construit en fonction d'expériences et de connaissances antérieures, on aurait aimé une démonstration plus argumentée, situant plus clairement les notions de pays, de territoire, d'espace, de forme, de processus, d'unités paysagères souvent mobilisées dans le texte.

Le paysagiste du XXI^e siècle sera-t-il un artiste qui montre le paysage non comme il est vu, mais comme il le sera ; un technicien capable de concrétiser une commande publique ou privée, mais seulement sur des espaces restreints qui intéressent les puissants ; le « visagiste » d'un pays ; un médiateur créant du lien social sur un territoire même ordinaire ; ou simplement un bricoleur de talent ? *Les clés pour le paysage* laissent dans l'ombre une discussion sur ce que représente ce métier aujourd'hui, sur la place souvent marginale qu'il occupe dans la sphère de l'action sur le terrain et ce qu'il pourrait être demain, en particulier avec la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Si la culture de projet a contribué à fonder l'identité des paysagistes de Versailles depuis une trentaine d'année, cela suffit-il aujourd'hui à caractériser cette profession ? Et que deviendront les formations françaises après être passées dans le moule du LMD et s'être confrontées à la concurrence européenne ?

La question reste posée.

Yves MICHELIN
ENITA, Clermont Ferrand